



**Finances – Economie – Emploi – Formation
et Chambres consulaires**

OBJET : Attribution d'un fonds de concours à la commune de Mouais

EXPOSE

La commune de Mouais poursuit ses travaux de construction et de réhabilitation de son école publique qui se décomposaient en deux tranches. Elle a déjà procédé à la réalisation de la tranche 1 qui portait sur la construction neuve et finalise actuellement la tranche 2 qui consiste en la rénovation et la réhabilitation de l'accueil périscolaire et de la salle de motricité.

Au cours de la réalisation de cette 2^{ème} tranche, des travaux imprévus ont dû être effectués (doublages des murs, réseaux chauffage, sols...) et sont venus alourdir le budget de cette opération et par conséquent, augmenter le reste à charge de la commune.

Le plan de financement prévisionnel qui s'élève à 700 099,95 € H.T. est détaillé comme suit :

Dépenses H.T.		Recettes	
Maîtrise d'œuvre et travaux (Tranches 1 et 2)	700 099.95 €	Etat (DETR)	126 500 €
		Conseil Régional	56 800 €
		Département	201 458 €
		Caisse d'Allocations Familiales (tranche 2)	62 096 €
		Fonds de concours 2018	20 000 €
		Fonds de concours	30 000 €
		Autofinancement	203 245.95 €
TOTAL	700 099.95 €	TOTAL	700 099.95 €

Pour la réalisation de la tranche 2, la commune sollicite un fonds de concours auprès de la communauté de communes d'un montant de 30 000 €.

Considérant les modalités d'attribution des fonds de concours adoptées par délibération du 28 mars 2017 et eu égard à son potentiel fiscal 2020, la commune de Mouais peut bénéficier d'un fonds de concours plafonné à 50 000 € par opération pour un financement maximum équivalent à 80 % du coût assuré par la commune, déduction faite des autres subventions.

Toutefois, la commune a déjà bénéficié d'un fonds de concours pour cette même opération en 2018. A la période où elle avait formulé sa demande, l'enveloppe de crédits dédiée aux fonds de concours était pratiquement consommée et elle n'avait pu obtenir que 20 000 €.

Considérant les crédits disponibles sur l'enveloppe des fonds de concours 2021 prévue au budget voté le 15 avril dernier, il est vous proposé de compléter le fonds de concours déjà versé à la commune par l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 30 000 € réparti sur les exercices 2021 et 2022, permettant ainsi d'atteindre le plafond du fonds de concours pouvant être obtenu pour cette opération.

Ce dossier a été examiné lors de la commission « Finances – Economie – Emploi – Formation et Chambres consulaires » réunie le 16 juin dernier.

D É C I S I O N

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- d'accorder un fonds de concours à la commune de Mouais d'un montant de 30 000 € réparti sur les exercices 2021 et 2022,
- d'amortir, compte tenu de la nature du bien subventionné, la subvention d'équipement versée à la commune de Mouais sur une durée de 15 ans,
- d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 1^{er} juillet 2021

Le Président,

Alain HUNAUT

AR-Préfecture

044-200072726-20210702-629-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 02-07-2021

Publication le : 02-07-2021

Conseil Communautaire du



Le Président,

Alain HUNAUT

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt et un, le premier juillet, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval se sont réunis à Châteaubriant – à la Halle de Béré - sous la Présidence de M. Alain HUNAULT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X		X	P	M. Alain HUNAULT
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
DERVAL	M. François-Xavier LE HECHO	X				
	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT	X				
ERBRAY	Mme Laurence LE BIHAN	X		X	P	Mme Jacqueline LEBLAY
	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
FERCE	Mme Lucie PAUL			X	P	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET
	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON	X				
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Sylvain DESCARPENTRIES			X		
JUIGNE LES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON			X	P	M. Jean-Michel CHEVALIER

LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				
LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN			X	P	M. Patrick GALIVEL
	M. Jean-Yves GICQUEL			X		
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN	X				
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Guy DELAUNAY			X		
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX	X				
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU			X		
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER			X	P	M. Bruno DEBRAY
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS			X	P	Mme Nathalie PIGREE
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	M. Didier PAITIER	X				
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X		X	P	M. Jean-Luc MARSOLLIER

Secrétaire de Séance : M. François-Xavier LE HECHO

Mme Catherine CIRON est arrivée à 19 h 05 lors de la lecture de la délibération n°077 relative à la convention de partenariat « Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique » avec le Syndicat Départemental d'Energie de Loire-Atlantique.

M. Philippe DUGRAVOT est arrivé à 19 h 05 lors de la lecture de la délibération n°077 relative à la convention de partenariat « Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique » avec le Syndicat Départemental d'Energie de Loire-Atlantique.

Mme Laurence LE BIHAN est arrivée à 19 h 20 lors de la lecture de la délibération n° 080 relative à l'attribution d'une aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique.

AR-Préfecture

044-200072726-20210702-629-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 02-07-2021

Publication le : 02-07-2021



Le Président,

Alain HUNAUULT